



## COMMISSION DE SUIVILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALE

REUNION DU 11 NOVEMBRE 2020

### PROCES-VERBAL

**Membres présents :** Monsieur Claude GAY, Président de la commission,  
Monsieur Jean-Paul BLIN,  
Monsieur Michel DUPAU,  
Monsieur Benoît LEMONNIER,  
Madame Nathalie MONNET.

Compte tenu de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales, la réunion se tient en distanciel, via l'application « TEAMS » et débute à 9h00.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu, par voie numérique, de la part de Madame Laetitia STREBELLE-VORGERE, Agent Administratif du CD75, les informations concernant le dépôt et le contenu des 2 dossiers de candidatures en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du CD75 dans le cadre de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur du CD75 et en conséquence, du Président de ce dernier.

Il apparait plus précisément, que les 2 dossiers de candidatures ont été respectivement déposés dans les conditions suivantes :

- Un premier dossier, envoyé numériquement sur la boîte mail du CD75 comiterugbyparis@orange.fr par Monsieur Stéphane ESPA le 3 novembre 2020, à 22h16 et dont Madame Laetitia STREBELLE-VORGERE, Agent Administratif du CD75, a accusé réception le 4 novembre 2020 à 9h19 ;
- Un second dossier, envoyé numériquement sur la boîte mail du CD75 comiterugbyparis@orange.fr par Madame Anne SAMPERMANS le 4 novembre 2020, à 10h16 et dont Madame Laetitia STREBELLE-VORGERE, Agent Administratif du CD75, a accusé réception le 4 novembre à 10h34.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt des dépôts des deux listes de candidatures suivantes :

- Liste conduite « CD75, la nouvelle feuille » conduite par Monsieur Stéphane ESPA ;
- Liste conduite par Madame Anne SAMPERMANS et Françoise TAFFARY.

En second lieu, la CSOE :

S'agissant de la liste « CD75, la nouvelle feuille » :

- Constate :
  - Qu'elle comprend les noms de 14 candidats ;
  - Que les 14 candidats sont classés du rang 1 au rang 14 ;
  - Que l'un des 14 candidats, Monsieur Roberto PURELLO D'AMBROSIO, est identifié comme étant docteur en médecine ;
  - Que 3 des candidats sont des femmes ;
  - Qu'elle est accompagnée :
    - Des copies des pièces d'identité de chacun des 14 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;
    - Des copies des licences actives des dirigeants, délivrées par la FFR ou en son nom aux 14 candidats et en cours de validité avant la date de dépôt des candidatures ;
    - Des copies des bulletins n° 3 des extraits de casiers judiciaires de chacun des 14 candidats ;
    - Des attestations sur l'honneur de chacun des 14 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;
  
- Relève, vérification faite :
  - La présence de la copie de la carte professionnelle de médecin en cours de validité délivrée par « Les Hôpitaux de Saint Maurice » à Monsieur Roberto PURELLO D'AMBROSIO pour l'année 2020 ;
  - Que la rédaction des attestations sur l'honneur a été faite sur papier libre plutôt que sur le modèle fourni, mais que les documents comportent tous les éléments du modèle fourni ;
  - L'absence de la mention « Pour servir et valoir ce que de droit » sur l'attestation sur l'honneur de Monsieur Gilles SAVI mais que cela ne remet pas en cause la validité du document ;
  - Que tous les candidats ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;

S'agissant de la liste conduite par Anne SAMPERMANS et Françoise TAFFARY :

- Constate :
  - Qu'elle comprend les noms de 14 candidats ;
  - Que les 14 candidats sont classés du rang 1 au rang 14 ;
  - Que l'un des 14 candidats, Monsieur Vassili CORRE, est identifié comme étant docteur en médecine ;
  - Que 4 des candidats sont des femmes ;
  - Qu'elle est accompagnée :
    - Des copies des pièces d'identité de chacun des 14 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;

- Des copies des licences actives des dirigeants, délivrées par la FFR ou en son nom aux 14 candidats et en cours de validité avant la date de dépôt des candidatures ;
  - Des attestations sur l'honneur de chacun des 14 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- Relève, vérification faite :
    - La présence de la copie du Diplôme de docteur en médecine délivrée par Université Paris 7 le 13 février 2019 à Monsieur Vassili CORRE ;
    - Que sur 6 attestations sur l'honneur, aucune des mentions « J'atteste également sur l'honneur en ma qualité de citoyen(ne) français(e) ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales » ou « J'atteste également sur l'honneur en ma qualité de citoyen(ne) étranger(ère) ne pas avoir été condamné(e) à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée à l'encontre d'un(e) citoyen(ne) français(e), fait obstacle à son inscription sur les listes électorales » mais que la nationalité de chacun de ces 6 candidats a bien été portée en haut du document ;
    - Que tous les candidats ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;

Par conséquent, la CSOE conclut :

- A la recevabilité de la liste conduite par Mesdames Anne SAMPERMANS et Françoise TAFFARY et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats ;
- A la recevabilité de la liste « CD75, la nouvelle feuille » conduite par Monsieur Stéphane ESPA et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats.

<b>LISTE « CD75, nouvelle feuille »</b>	
01. Stéphane ESPA	02. Carinne DELORD
03. Séverine WAGNER	04. Ann Marie BURNS
05. Roberto PURELLO D'AMBRISIO *	06. Alain DAVID
07. Jean-Paul CARAYOL	08. Laurent RENAUD
09. José MACHADO	10. Gilles SAVI
11. Christian GAU	12. Pierre DE BOURDONCLE DE SAINT SALVI
13. Marc PISCAGLIA	14. Vincent PAYA

<b>LISTE Anne SAMPERMANS et Françoise TAFFARY</b>	
01. Anne SAMPERMANS	02. Françoise TAFFARY
03. Martiel GUIGNEBERT	04. Christelle WILLEMS
05. Emmanuel du PONTAVICE	06. Franck LORRAIN
07. Vassili CORRE *	08. Eric NEGRE
09. Sébastien SOUQUET	10. Jérôme BOUSQUET
11. Jean-Claude LAVAIL	12. Nathalie DEUTSCH
13. Georges VORGERE	14. Cédric AHUIR

\* Candidat docteur en médecine

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel à Monsieur Patrick VIALETTE, Secrétaire Général du CD75 et à Madame Laetitia STREBELLE-VORGERE. Le CD75 se chargera de le transmettre aux candidats figurant en tête d'une liste.

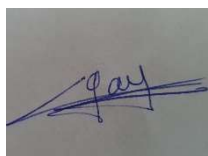
En outre, la CSOE autorise le CD75, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information des listes ainsi jugées recevables à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La séance est levée à 11h00.

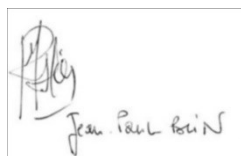
**LA CSOE,**

*Compte tenu de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales, ce document est signé par insertion électronique des signatures des membres de la CSOE.*

Claude  
GAY



Jean-Paul  
BLIN



Jean Paul BLIN

Michel  
DUPAU



Benoît  
LEMONNIER



Nathalie  
MONNET

